



Complément au rapport du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion n° 279 « Valoriser davantage nos infrastructures scolaires communales en faveur du tissu associatif local » et au postulat n° 134 « Pour une animation socioculturelle dans les quartiers »

(Du 11 octobre 2017)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Lors de sa séance du 4 septembre 2017, votre Autorité n'a pas pu aborder, faute de temps, notre rapport d'information complémentaire 17-011 D destiné à apporter des réponses circonstanciées à la motion n°279 et au postulat n°134. Ce rapport sera à l'ordre du jour de la séance de votre Autorité du 23 octobre prochain.

Le 12 septembre dernier, la Direction de la Culture et de l'Intégration rencontrait l'ensemble des associations de quartiers. Ledit rapport d'information leur a été soumis à cette occasion, dans la mesure où les thèmes abordés touchent au cœur même de leur action. Les réponses apportées, de même que les perspectives annoncées en matière de

développement dans la mise à disposition de locaux au profit du tissu associatif et, plus généralement, de l'animation socioculturelle dans les quartiers ont reçu un accueil très favorable. Plusieurs associations ont cependant exprimé le souhait que notre Conseil apporte une information complémentaire, dans le cadre de sa réponse au postulat n° 134, au sujet du projet pilote « Anim'Action », mis en place entre les années 2007 et 2009, dans les quartiers de Serrières et de Pierre-à-Bot. C'est donc bien volontiers que nous transmettons au Conseil général un complément d'information détaillé à ce sujet.

2. Projet-pilote « Anim'Action »

Dans son programme politique pour la législature 2006-2009, notre Conseil entendait renforcer la cohésion sociale au sein de la population, valoriser sa dimension multiculturelle et promouvoir l'action citoyenne, notamment en favorisant l'émergence d'actions reposant sur l'autodétermination et la participation des habitants. Ces fondements et principes, définis par l'acte politique précité, ont conduit la Direction de la Jeunesse et de l'Intégration de l'époque à s'associer à l'Association du Centre de loisirs, spécialisés dans le champ de l'animation socioculturelle et à l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel, afin de concevoir un programme expérimental d'animations décentralisées intitulé : « Anim'Action ».

Une association de soutien au projet fut expressément créée, afin de permettre l'apport de dons, dans l'esprit d'un partenariat public-privé, à une époque où notre collectivité rencontrait de sérieuses difficultés budgétaires.

Pour permettre une exploration aussi vaste et diversifiée que possible des processus sociaux visés (renforcement de la cohésion sociale et de la participation citoyenne), deux quartiers différents furent choisis pour mener à bien ce projet innovant : Serrières et Pierre-à-Bot. Le premier, riche d'une histoire industrielle marquante et véritable « poumon économique » de la ville réunissait, jusqu'aux années 1980, un tissu associatif très vivace. L'ampleur et la brutalité du déclin économique qui frappa ce quartier, il y a quelque trente ans, mit largement à mal les activités de nombreuses sociétés locales. Une relance de la vie associative eut lieu dès 2005, en particulier dans le cadre de la grande action interculturelle « NeuchàToi ».

A l'inverse, le développement important qu'a connu le quartier de Pierre-à-Bot, ces trente dernières années, repose sur les principes urbanistiques contemporains suivants : la densification de l'habitat, la recherche d'une plus grande mixité sociale et culturelle et la combinaison de zones résidentielles et économiques dans un périmètre restreint.

Lancé à l'automne 2007 pour une durée de deux ans, le programme « Anim'Action » fut, structurellement, placé sous la responsabilité d'un comité de pilotage, constitué de représentants de l'ensemble des partenaires institutionnels. Sur le plan opérationnel, les deux « groupes habitants » bénéficiaient notamment de l'appui de la responsable de l'intégration sociale au sein de notre administration et d'une animatrice socioculturelle, à temps partiel, engagée spécifiquement pour accompagner ce projet durant sa période d'expérimentation.

Durant deux ans, un foisonnement important d'actions ou d'activités thématiques virent le jour, à l'initiative des groupes habitants, en mobilisant largement des ressources bénévoles. Cette dynamique renforça naturellement les liens et les solidarités entre les habitants, les institutions et le commerce de proximité à Serrières. L'expérience fut moins concluante à Pierre-à-Bot, en raison de la difficulté à mobiliser durablement un nombre suffisant d'acteurs.

Conformément à l'engagement pris lors de la conception du projet, tant à l'égard de votre Autorité qu'à celui des institutions cantonales et fédérales qui l'ont soutenu, il fit l'objet, au terme de sa période de test, d'une évaluation confiée à l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel.

3. Evaluation du projet par l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel

Entre fin 2009 et mi-2010, l'Institut cité en titre procéda à une évaluation approfondie de ce projet-pilote. La méthodologie utilisée permit de donner la parole à chaque acteur de projet (principe d'exhaustivité), de confronter les résultats exprimés à l'échelle locale avec nombre de travaux et données scientifiques à large échelle et de mettre en évidence les forces et faiblesses du projet. Le bilan fut contrasté.

Les points forts relevés, extraits du rapport, sont :

- 1) *Parmi les objectifs initiaux fixés, la cohésion sociale semble être l'un de ceux qui a été atteint. Le projet a eu cet effet rassembleur, fédérateur qu'il visait en tant que projet d'animation socioculturelle. Une véritable solidarité s'est développée entre les membres des groupes habitants, voire parfois une amitié sincère. De plus, les habitants ont pris conscience des structures associatives disponibles dans leur quartier et le travail en commun a été approfondi.*
- 2) *Le lien entre habitants et autorités a également été renforcé.*
- 3) *Les habitants sont enchantés qu'un tel projet ait pu voir le jour. Cela dénote d'un intérêt de la Ville à leur égard. Le fait que les habitants aient pu exprimer publiquement leurs préoccupations et leurs attentes, et que cela ait été entendu, est un succès en lui-même. Par ailleurs, les habitants sont satisfaits des activités qui ont été mises en place grâce à « Anim'Action ». Même si toutes n'étaient pas nouvelles, ce projet a permis la continuité d'activités existantes, la création de fêtes plus importantes que de coutume et la naissance de nouvelles tentatives pour favoriser l'interconnaissance.*

Les principales faiblesses constatées, elles aussi extraites du rapport, sont :

- 1) *Le point négatif le plus souvent évoqué est le manque de définitions claires et simples dans ce projet. Il manque les définitions des objectifs, des limites du projet, des statuts hiérarchiques, des rôles et des tâches de chacun. Par ailleurs, il manque aussi un véritable cahier des charges pour chaque acteur. Aujourd'hui, les participants naviguent à vue et chacun agit en fonction de ce qu'il lui semble « normal » de faire et d'attendre.*

- 2) *Cette ouverture désirée pour le projet et l'absence (souhaitée) de directives concrètes contribuent à ce que chacun interprète à sa manière la qualité de vie et la cohésion sociale. Or, les tensions naissent d'un « flou » qui démobilise, il y a une clarification insuffisante des objectifs d'Anim'Action et de son mode de fonctionnement, des moyens insuffisants ou mal répartis compte tenu des buts fixés et enfin un manque d'uniformité dans le processus et dans les prises de décisions.*
- 3) *Un autre point qui a desservi le projet est paradoxalement l'enthousiasme qu'il a soulevé au départ. Dans l'euphorie du début, tout le monde a eu de grands rêves, de grandes attentes. Ce « grand » projet social était très ambitieux dès le début, et contenait une grande part d'utopie. Les promoteurs du projet ont sans doute été trop enthousiastes quant à l'étendue des résultats qu'ils visaient.*
- 4) *Le champ d'activités d'Anim'Action dans les quartiers de Serrières et de Pierre-à-Bot est aussi un élément délicat à relever. Avec sa structure actuelle, le projet empiète clairement sur le terrain des associations de quartier et cela parce qu'elles n'ont pas été considérées comme des partenaires dès le départ.*

Le rapport : « Anim'Action », évaluation d'un projet d'animation socioculturelle dans deux quartiers de la Ville de Neuchâtel, est bien entendu disponible, tant dans sa teneur complète que sous forme de condensé.

4. Choix opérés par le Conseil communal

Après une analyse approfondie des résultats de l'évaluation, notre Conseil décida en 2010, vu les nombreuses dimensions positives apportées par cette expérimentation, la poursuite de la dynamique engagée, en prenant en compte la plupart des propositions formulées par les groupes habitants et, pour la plupart d'entre elles, les moyens mis en œuvre depuis lors par notre Autorité pour leur prise en compte au travers de la politique d'intégration et de quartiers. Le programme « Anim'Action », sous sa forme de projet pilote expérimental, s'est terminé en 2009 et son évaluation a permis de tirer des enseignements utiles pour la poursuite de l'action de la ville dans ce domaine en lien avec les associations de quartiers ou d'autres acteurs associatifs. Le

tableau ci-dessous synthétise les propositions formulées dans le cadre de l'évaluation par l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel :

Propositions formulées	Réponses apportées
<p>Nécessité de disposer d'une personne de contact, responsable de la gestion du projet, engagée par la Ville. Ceci n'est en rien contradictoire avec une démarche participative.</p>	<p>La fonction de responsable de l'intégration sociale, rattachée au Service de l'Intégration et des Infrastructures culturelles est l'interlocutrice de référence pour tout projet d'animation dans les quartiers. La nouvelle organisation du service permet d'appuyer son action de manière accrue.</p>
<p>Bénéficier du soutien d'un spécialiste de l'information et des sites internet, même si le contenu de la communication est de la responsabilité des groupes habitants.</p>	<p>Le Service de la communication et de l'information finalise en ce moment le nouveau site internet de la Ville. Celui-ci comprendra des espaces spécifiquement dédiés aux acteurs associatifs, dont un consacré aux quartiers.</p>
<p>Mise en place, environ deux fois l'an, d'une rencontre des représentants des associations membres d' « Anim'Action ».</p>	<p>Depuis 2010, plusieurs Directions ont régulièrement mené des processus de consultation ou de participation des quartiers, en lien avec de nombreux sujets thématiques. Dès 2017, cette dynamique participative est renforcée par la mise sur pied, deux fois l'an, de rencontres plus « institutionnalisées » réunissant la Direction de la Culture et de l'Intégration et l'ensemble des associations de quartiers.</p>

<p>Mise à disposition d'un budget pour financer les activités conduites sur le terrain par les associations de quartiers</p>	<p>Les moyens budgétaires et les prestations en nature fournies ont augmentés. Les réponses apportées au chapitre 3.2 du rapport 17-011 D décrivent précisément lesdits moyens supplémentaires engagés pour satisfaire cette demande.</p>
<p>La mise à disposition d'un lieu de rencontre par quartier</p>	<p>La mise à disposition d'espaces au sein des collèges primaires, dorénavant possible en fin de semaine, de même que de nouveaux locaux spécifiquement affectés au tissu associatif local permet de répondre à cette requête.</p>
<p>Un engagement réel des partenaires associés – autorités, associations, habitants, etc.</p>	<p>La constitution, à l'étude, d'assemblées citoyennes pourrait permettre d'offrir un cadre institutionnel adapté à cette aspiration.</p>
<p>L'élaboration commune d'une charte ou d'un règlement opératoire qui détermine les objectifs, le fonctionnement et les tâches assignées.</p>	<p>De manière générale, les actions menées ou soutenues par la Ville prennent en compte les principes définis, à l'échelle romande, en matière d'animation socioculturelle. A titre d'exemple, l'espace de gestion du Jardin Russ s'est doté d'une charte élaborée de manière participative par l'ensemble des acteurs impliqués.</p>

<p>Faire en sorte qu'un espace du journal « Vivre la Ville » soit réservé aux annonces des activités des associations.</p>	<p>Le journal de la Ville répond depuis lors à cette demande. A titre complémentaire, dès cette année, un mémento répertoriant l'ensemble des adresses de contact des associations de quartiers sera encarté, au moins une fois par année, dans ce journal.</p>
<p>Créer un site internet ou intranet servant de plate-forme dans le sens premier du terme.</p>	<p>Le nouveau site internet de la Ville devrait permettre de répondre assez largement à cette demande.</p>
<p>Mettre en place des « forums habitants » réguliers par quartier pour informer la population des activités et du processus « Anim'Action ».</p>	<p>Les nombreux processus participatifs thématiques menés ces dernières années, l'organisation de rencontres régulières entre le Conseil communal et les habitants, de même que la perspective de la création d'assemblées citoyennes constituent sans doute des moyens de réponse concrets à cette demande.</p>
<p>Mettre sur pied une structure « Anim'Action » qui réunirait dans une même organisation toutes les associations de la Ville qui le souhaiteraient.</p>	<p>A leur initiative, les associations de quartiers ont créées une plate-forme d'échange et de coordination. Comme vu précédemment, des rencontres régulières avec le Conseil communal sont dorénavant instituées, afin de permettre un dialogue direct et la définition d'actions politiques concertées avec les acteurs « sur le terrain ».</p>

L'approche de notre Conseil consiste à développer une politique d'intégration et de quartiers cohérente, durable et équitable sur l'ensemble du territoire communal. Elle doit permettre le développement de mesures ou de programmes ciblés, qui répondent à des besoins spécifiquement identifiés.

5. Conclusion

Un certain nombre d'informations sur le déroulement et les résultats de l'évaluation scientifique du programme expérimental « AnimAction » ont été portés à la connaissance de votre Autorité, notamment par les rapports annuels de gestion des années 2010 et 2011. Cette information complémentaire, souhaitée par les associations impliquées, permet de rendre valablement compte de cette expérience, riche et instructive, que fut « Anim'Action ». Elle permet également de mettre en évidence les développements importants qu'elle a suscités.

Neuchâtel, le 11 octobre 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le vice-président,

Le vice-chancelier,

Olivier Arni

Bertrand Cottier